



Compte-rendu du CTL du 6 novembre 2014

Le CTL était convoqué le 6 novembre avec 6 points à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du CTL du 17 juin 2014
2. Création d'un pôle départemental spécialisé des revenus et du patrimoine (PCRP)
3. Création d'un pôle unifié de contrôle (PUC)
4. Fusion des trésoreries de Levroux et de Valençay
5. Modification des horaires d'ouverture au public des services de la DDFIP
6. Questions diverses

9h30 : ouverture de la séance

9h35 : approbation du PV du CTL du 17 juin 2014 à l'unanimité.

9h36 : intervention des représentants du personnel demandant la modification de l'ordre du jour. Cette demande consistait à recueillir l'avis préalable du CHSCT avant de se prononcer sur les points 2 à 5 de l'ordre du jour. De notre point de vue, ces réorganisations impactant fortement les conditions de travail des agents concernés, nous considérons que l'avis du CHSCT est indispensable.

9h38 : les représentants de la DDFIP estiment que cette demande n'est pas opportune et que le CHSCT n'est pas compétent pour les points évoqués.

9h45 : interruption de séance demandée par la DDFIP pour se renseigner sur le champ de compétence du CHSCT.

10h10 : reprise des débats. La DDFIP reconnaît que la fermeture de la trésorerie de Levroux (« aménagement » du site de Valençay en langage DGFIP) nécessite l'avis du CHSCT mais pas les autres points. Ne partageant toujours pas ce point de vue, nous demandons si une étude d'impact a été diligentée. Visiblement les représentants de la DDFIP ignorent cette démarche...

10h25 : devant cette réponse, nous demandons à notre tour une interruption de séance.

10h40 : à notre retour, nous demandons une nouvelle fois au président s'il persiste dans son refus de consulter le CHSCT. Devant son obstination, les représentants du personnel ont alors décidé de présenter unanimement leur démission du CTL et de quitter la séance à 10h45.

Nos craintes exprimées dans le compte-rendu du CHSCT sur la tentative de passage en force de la DDFIP étaient malheureusement fondées. Nous ne pouvons cautionner de telles pratiques de la part d'une direction qui se dit ouverte au dialogue social.

Les représentants du personnel CFDT – CGT – FO – Solidaires